

RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL SLALOM – CDCK 05 – DU 27 AU 30 AOÛT 2024

Dates : arrivée attendue au au bassin de Tallard à **10h le 27 août**.

Lieu de regroupement : Stades d'eau-vive de Tallard et de St Clément

Programme et objectif: Le stage a pour objectif de permettre aux jeunes du département de se familiariser avec l'eau vive et de se perfectionner en slalom. A cette fin nous naviguerons deux jours à Tallard (bassin très facile) et deux jours à Saint Clément (bassin facile). Le samedi aura lieu dans la continuité du stage une manche du championnat départemental à Saint Clément.

Public : Stage ouvert au plus jeunes débutants comme aux moyens désirant se perfectionner.

Hébergement : sous tente individuelle au **Camping du Chêne à Tallard, la nuit du 27 au 28 août et au camping des 1000 vents à Saint Clément du 28 au 30 août.**

Matériel à prévoir :

- une tente (à mutualiser au sein des clubs),
- un duvet chaud, un matelas de sol, des **couverts** / une **assiette** / un **bol** / une **gourde**, une **lampe de poche**, une **serviette**, une **trousse de toilette** (brosse à dents, dentifrice, savon), un pyjama, une paire de claquettes
- des **vêtements adaptés** à la météo du moment (prévoir aussi une polaire, une casquette, une veste imperméable, de la crème solaire),
- **deux tenues complètes de kayak** : une paire de chaussons ou baskets fermés, un vêtement en néoprène (type long john/ short néo), des sous-vêtements en polaire ou lycra, un anorak k-way, un maillot de bain et une serviette.

Matériel de navigation : un kayak ou canoë type slalom (avec **des gonfles**), une pagaie, une jupe, un casque et un gilet de sécurité. Tout le **matériel** doit être **adapté** au pagayeur et **aux normes de sécurité** en vigueur.

Renseignements complémentaires : prévoir un **pique-nique** pour **le lundi midi** et un **goûter**.

Formalités : La fiche **sanitaire de liaison et règlement du stage** seront à remettre à *votre responsable de club* (avant le début du stage).

Prix du stage : **100€** (règlement à l'ordre de **votre club**), cela prend en compte les nuitées au camping, la nourriture et l'encadrement.

Contact :

- le référent encadrant de votre club
- le club organisateur : Club de Canoë-Kayak des Ecrins – **CCKE** – Rémi Depoux : 06-63-08-74-03

CONVENTION PARTICIPATIVE AU REGROUPEMENT

Les participants s'engagent à :

Suivre intégralement le programme du stage. Les participants doivent prendre soin de tout matériel mis à leur disposition.

Respecter les horaires et entrer dans une logique participative à la vie commune pendant le stage coopérer entièrement, en respectant

Toutes les demandes et décisions prises par le staff d'encadrement.

Respecter le tour de rôle mis en place pour les tâches communes, repas, table, vaisselle, à tenir et à laisser leur emplacement propre le jour du départ.

Le matériel de navigation doit être aux normes en vigueur et adapté, notamment en termes de sécurité et muni de réserves de flottabilité. Les participants ne sont pas autorisés à fumer, ni à consommer de l'alcool.

Les participants ne sont pas autorisés à s'absenter ou à sortir, sans l'autorisation du staff d'encadrement pendant la durée du stage.

Toute prescription, contre-indication médicale, allergie ou régime alimentaire doit être signalée au staff d'encadrement.

Je, soussigné(e) _____, reconnait avoir pris connaissance et accepter la présente convention. J'atteste avoir souscrit une licence fédérale de Canoë-Kayak en 2023.

SIGNATURE DU (des) PARTICIPANT(S) :

SIGNATURE DES PARENTS pour enfants mineurs :